

Annexe A

GARDERIE- LA MISSION

HORAIRE

Le service de garde au CEPP est offert du lundi au vendredi de 7h15 à 18h sauf pour les jours fériés. Il est ouvert sur les 12 mois de l'année. Le CEPP est fermé durant la période de Noël, mais est ouvert l'intégralité du mois de janvier.

La CEPP se réserve le droit de fermer le centre 3 fois par année, pour des journées de développement professionnel. Le calendrier avec les dates de fermeture sera remis aux parents.

Le centre ferme à 16 h l'avant dernier vendredi de chaque mois afin que les éducateurs puissent participer à leur réunion mensuelle.

MATÉRIEL

À la rentrée, chaque enfant doit avoir les articles suivants :

- Vêtements de rechange bien identifiés au nom de l'enfant
- Une paire d'espadrilles non-marquantes et appropriées pour le gymnase avec fermeture en velcro pour porter à l'intérieur
- Un paquet de couches (le cas échéant)
- Un paquet de lingettes humides (wipes)
- Une photo de sa famille
- Un drap et une couverture pour le repos de l'après-midi
- Insectifuge avec le formulaire signé par le parent
- Crème hydratante avec le formulaire signé par le parent
- Des vêtements extérieurs convenables à la saison de l'année
- Une bouteille d'eau

PROCÉDURE POUR LE REPOS

Le repos fait partie de la routine quotidienne des enfants. Le CEPP demande aux parents de fournir une couverture identifiée au nom de l'enfant ainsi qu'un drap contour. Les articles seront renvoyés à la maison tous les vendredis afin d'être lavés et devront être rapportés les lundis. Le repos débutera normalement vers 13h et se terminera vers 15h. Les enfants qui ne peuvent pas ou ne doivent pas dormir feront une période de relaxation d'au moins 30 minutes. Des activités calmes seront planifiées pour eux après 30 minutes de relaxation. Cependant, afin de respecter le rythme naturel de l'enfant et de respecter ses besoins, si l'enfant s'endort lors de la période de relaxation, le personnel laissera dormir l'enfant.

RÈGLEMENTS FINANCIERS

RETARD

En cas de retard, aucun frais ne sera chargé. Par contre, après 3 retards accumulés, le CEPP se réserve le droit de mettre fin au contrat.

RETRAIT

Il sera demandé aux parents de donner **30 jours de préavis** par écrit à la FPFA pour retirer l'enfant du CEPP. Sans ce préavis, le CEPP se réserve le droit d'encaisser les frais pour le mois suivant le retrait de l'enfant.

Le CEPP s'engage à remettre le dépôt de 200 \$ aux familles dans les deux semaines suivant le départ de l'enfant si tous les comptes sont bien à jour.

SANTÉ ET NUTRITION

REPAS ET COLLATION

Le repas du midi est servi à 11h30. Les parents du CEPP doivent apporter un diner santé. Les aliments doivent être coupés et épluchés si l'enfant n'a pas encore la dextérité de le faire lui-même. Les repas doivent être prêts à être servis ou chauffés sans manipulation autre de la part de l'éducateur. Les 2 collations sont fournies par le centre.

La collation sera prise l'avant-midi vers 10h et en après-midi vers 14h30. Des suggestions de repas seront présentées tout au long de l'année.

Il est possible d'apporter des gâteaux d'anniversaire et des plats préparés lors d'évènements spéciaux ou fêtes. Les parents sont responsables de noter dans le dossier d'inscription et d'avertir la coordonnatrice ou l'éducateur si leur enfant a une diète spéciale, une allergie ou une restriction alimentaire, afin que des dispositions spéciales soient prises.

Le centre est un lieu sans noix et arachides.

Je reconnais avoir pris connaissance de cette annexe et j'en accepte les principes, règles et visions.

Le : _____

À : _____

Signature : _____